



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	45
Votants par procuration	14
Absents	22
Total des votes	51

4.1

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois juin à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 juin 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. BOUET, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, Mme QUESNEY, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEU, Mme MONTIER, Mme QUEVAL, M AUBER, M. BESSARD, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

MME ROULAND A M.BISSON, MME DEFLUBE A M. BOUET, M. DUMESNIL A M.LEBOUCHER, M. BONVOISIN A MME GAUTIER, M. TIHY A MME DUHAMEL, M. BARRE A M. MEAUDE, MME DUVAL A MME ROSA, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME CABOT A M. AUBE, M. CHEVREAU A MME MOUCHEL, M. VALLE A M. SIMON, MME BOQUET A MME QUEVAL, M. DOUYERE A M. COUREL, M. BLAS A MME BOURNISIEU

ELUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME ROULAND, MME GILBERT, M. LEROY, MME DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. BARRE, MME DUVAL, M. LEFRANCOIS, MME CABOT, M. CHEVREAU, M. VALLEE, MME BOQUET, M. DOUYERE, MME BINET, M. BLAS, M. BAPTIST, M. RABEL, MME FRESSARD, M. DELONGUEMARE, M. FOU COURT, MM VANBESIEU, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, MME CACAUX, M. LEBEE, M. DROUET, MME GLEMOT, M. QUATREHOMME, M. CHARPENTIER, MME FOUTREL, MME POTTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LOUVEL

N°DEL_0073_2025 Modification du tableau des effectifs au 01/07/2025 suite aux promotions internes

La collectivité a adressé plusieurs dossiers au titre de la promotion interne 2025 pour avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Eure. Douze dossiers de la collectivité ont reçu un avis favorable. Les agents possédant un dossier validé sont inscrits sur les listes d'aptitudes établies en application des articles L. 523-1 et L.523-5 du Code Général de la Fonction Publique.

Afin de pouvoir nommer les agents sur le grade obtenu, il convient de disposer des postes vacants au tableau des effectifs. Dans le cadre de la promotion interne, il convient de nommer les agents par voie de détachement en qualité de stagiaire sur le nouveau grade pour une durée de 6 mois. Ne sont pas concernés les agents nommés sur le grade d'agent de maîtrise.

Par conséquent, des postes seront créés pour ces agents actuellement en activité, mais, les grades actuels des agents seront supprimés uniquement dans 6 mois quand les agents seront titulaires de leurs nouveaux grades, définitivement.

Suite aux modifications de cadre d'emploi cités, les agents ne verront pas leurs fiches de poste modifiées. En effet, les postes actuellement occupés par les agents sont en adéquation avec les responsabilités et missions confiées.

Le Président propose à l'assemblée la création des postes suivants au tableau des effectifs en date du 1er juillet 2025 :

- un poste d'attaché territorial à temps complet,
- un poste d'ingénieur territorial à temps complet,
- six postes d'agent de maîtrise à temps complet,
- un poste d'agent de maîtrise à temps non complet à 32h00,
- un poste d'agent de maîtrise à temps non complet à 29h30,
- deux postes d'agent de maîtrise à temps complet à 28h00.

Par conséquent, les postes suivants seront supprimés à compter du 1er juillet 2025, ceux ci ne nécessitant pas de période de détachement :

- six postes d'adjoint technique principal 1ère classe,
- un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à 32h00,
- un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à 29h30,
- un poste d'adjoint technique principal 2ième classe à 28h00,
- un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à 28h00.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis de la CAP en date du 3 avril 2025 émettant un avis sur les dossiers de catégorie A,

VU l'avis de la CAP en date du 23 avril 2025 émettant un avis sur les dossiers d'agent de maîtrise,

VU le courrier du CDG27 réceptionné le 9 mai 2025 confirmant l'inscription de nos agents sur les différentes listes d'aptitudes,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 avril 2025,

CONSIDÉRANT l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits sur les listes d'aptitude de la promotion interne pour l'année 2025,

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

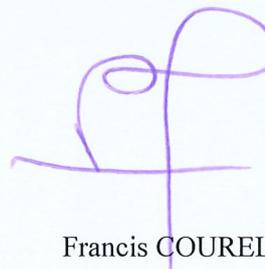
A l'unanimité,

- **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois ainsi proposé, à compter du 1er juillet 2025,
- **D'AUTORISER** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au chapitre 12.

Pont-Audemer, le 23 juin 2025

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL